

**Commune de PIGNANS  
VAR  
Arrondissement de Brignoles**

**Extrait du Registre  
des Arrêtés du Maire**

**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A CONSEILLER MUNICIPAL  
Arrêté N°718 / 2022**

**Mme TROISI Valérie- Conseillère municipale déléguée  
Délégation donnée : Commande publique, contentieux et assurance**

Le Maire de la Commune de PIGNANS,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,  
VU le Procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04/07/2020,  
VU l'arrêté n° 193/2020 du 13/07/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints et aux  
conseillers municipaux,  
CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il  
convient de modifier les délégations octroyées aux adjoints par l'arrêté 193/2020 du 13/07/2020  
en raison de la modification de la composition du conseil municipal,  
CONSIDERANT qu'il convient de donner délégation à Mme TROISI Valérie, conseillère  
municipale déléguée,

**ARRETE**

**Article 1 :**

En application de l'article L2122-18 du CGCT, Mme TROISI Valérie est déléguée, sous la  
coordination du 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour intervenir et participer dans les domaines de compétences  
suivant :

- Commande publique, contentieux et assurance.

**Article 2 :** Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, une délégation générale  
de fonction avec signature est donnée à la Première Adjointe, Madame SCOTTO Fabienne, et  
en son absence aux adjoints dans l'ordre des nominations

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et copie en sera  
adressée à M. le Préfet du Var ainsi qu'à M./Mme le trésorier/receveur.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services assure la bonne exécution dudit arrêté.

Fait à PIGNANS le 28/11/2022

**BRUN Fernand  
Maire de PIGNANS**

